

ANNEXE 3

CONSULTATION ET GESTION EN LIGNE

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Définitions

Aux fins des présentes, sont désignés comme étant :

- **Client** : toute personne entrée en relation contractuelle avec mes-placementsVie, quels que soient les services et produits offerts.
- **Code d'Accès Confidentiel** : le procédé technique délivré par l'Assureur à tout Client, prenant la forme d'un "login" et d'un "mot de passe" associé, permettant à tout Client d'être identifié et authentifié sur le site www.mes-placementsvie.com, afin d'avoir accès notamment à la consultation et à la gestion de son contrat **mes-placementsCapi** sur ledit site.
- **Souscripteur** : le Client, personne physique qui a souscrit un contrat d'assurance de capitalisation en unités de compte et/ou en euros **mes-placementsCapi**. Les autres termes définis dans la Note d'Information valant Conditions Générales du contrat ainsi que ses Annexes ont le sens qui leur est attribué dans les documents afférents.

CONSULTATION ET GESTION DE LA SOUSCRIPTION

Opérations de consultation et de gestion du contrat en ligne

Le Souscripteur aura la faculté de consulter en ligne son contrat **mes-placementsCapi** et d'effectuer des opérations de gestion sur son contrat directement sur le site www.mes-placementsvie.com.

A titre d'information, les opérations de gestion pouvant être réalisées en ligne sont notamment les opérations d'arbitrage. L'Assureur se réserve à tout moment la possibilité de modifier cette liste. En cas de suppression de l'accès à l'une des opérations de gestion en ligne, le Souscripteur transmettra ses instructions de gestion à l'Assureur et à mes-placementsVie sur support papier et par voie postale.

D'une manière générale, le Souscripteur conserve la faculté d'adresser les instructions de gestion de son contrat **mes-placementsCapi** sur support papier et par voie postale à l'Assureur et à mes-placementsVie.

Accès à la consultation et à la gestion du contrat

L'accès à la consultation et à la gestion du contrat se fera au moyen d'un Code d'Accès Confidentiel attribué directement au Souscripteur par l'Assureur. Ce Code d'Accès Confidentiel, strictement personnel, aura pour fonction d'authentifier et d'identifier le Souscripteur permettant ainsi de garantir l'habilitation du Souscripteur à consulter et à gérer son contrat en ligne sur le site www.mes-placementsvie.com.

Le Souscripteur s'engage à garder ce code personnel et à prendre toutes les mesures propres à assurer la confidentialité de son Code d'Accès Confidentiel lui permettant d'avoir accès à des données personnelles et confidentielles afférentes à son contrat. Il doit en conséquence tenir ce code absolument secret dans son intérêt même et ne le communiquer à quiconque.

Le Souscripteur sera seul responsable de la consultation ou de l'accomplissement d'opérations de gestion résultant de l'utilisation frauduleuse, détournée ou non autorisée par un tiers de ses Codes d'Accès Confidentiels.

En cas de perte ou de vol du Code d'Accès Confidentiel, le Souscripteur doit impérativement et sans délai en informer l'Assureur, aux jours et heures d'ouverture au 01 58 38 58 00, afin qu'un nouveau code lui soit attribué. Les conséquences directes ou indirectes résultant de l'absence d'opposition ou d'une opposition tardive seront de la responsabilité exclusive du Souscripteur.

Transmission des opérations de gestion

Après authentification au moyen de son Code d'Accès Confidentiel, le Souscripteur procède à la réalisation de son opération de gestion. Suite à la validation de cette opération, celle-ci est envoyée à e-cie vie par le biais du site www.mes-placementsvie.com. Dès réception, l'Assureur confirme la prise en compte de l'opération de gestion par l'envoi d'un courrier électronique (e-mail) au Souscripteur. À défaut de réception de ce courrier électronique dans les 48 heures de la réalisation de l'opération de gestion en ligne, le Souscripteur doit immédiatement en faire part à l'Assureur, faute de quoi le Souscripteur sera réputé l'avoir reçu.

À compter de la réception de ce courrier électronique, le Souscripteur disposera de 30 jours pour formuler une réclamation sur l'opération de gestion qu'il aura réalisée. Passé ce délai, l'opération de gestion réalisée sera réputée conforme à la volonté du Souscripteur.

Le Souscripteur est seul garant de l'actualité et de la véracité de son adresse électronique fournie à l'Assureur ou à mes-placementsVie. En conséquence, le Souscripteur s'engage à vérifier et à mettre à jour régulièrement son adresse électronique. Toutes les conséquences directes ou indirectes résultant de l'envoi d'un courrier électronique confirmant une opération de gestion à une adresse électronique modifiée sans en avoir avisé l'Assureur relève de la seule responsabilité du Souscripteur.

L'attention du Souscripteur est attirée sur l'imprévisibilité du délai pouvant courir entre le moment où il émet son opération de gestion et celui où l'Assureur le reçoit. Dès qu'une opération de gestion a été entièrement validée par l'Assureur, une nouvelle opération de gestion pourra être demandée en ligne. Les opérations de gestion sont validées dans l'ordre de réception par l'Assureur, qu'elles soient effectuées via le site www.mes-placementsvie.com ou par courrier postal envoyé à l'Assureur.

CONVENTION DE PREUVE - RESPONSABILITÉ

Conservation informatique du contenu des écrans

Afin de sécuriser et de pouvoir être en mesure de faire la preuve des conditions dans lesquelles sont effectuées les opérations de consultation et de gestion en ligne l'Assureur met en place un système d'enregistrement régulier permettant de conserver la preuve non personnalisée de l'ensemble des écrans de consultation et de gestion du contrat figurant sur le site www.mes-placementsvie.com.

Informations financières

Afin de pouvoir être en mesure de faire la preuve des informations financières servant de base au calcul à la valorisation des unités de compte, l'Assureur procédera à une conservation des données communiquées par son système d'information.

Mode de preuve des différentes opérations en ligne

Le Souscripteur accepte et reconnaît que :

- toute consultation du contrat ou opération de gestion effectuée sur le contrat sur le site www.mes-placementsvie.com, effectuée après authentification du Souscripteur au moyen de son Code d'Accès Confidentiel sera réputée être effectuée par lui ;
- la validation de l'opération de gestion après authentification au moyen de son Code d'Accès Confidentiel vaut expression de son consentement à l'opération de gestion ;
- toute opération effectuée après authentification au moyen de son Code d'Accès Confidentiel vaut signature identifiant le Souscripteur en tant qu'auteur de l'opération et constitue un moyen suffisant à assurer l'intégrité du contenu de l'opération de gestion ;
- Les procédés de signature électronique mis en place par PrudenceVie feront la preuve entre les parties de l'intégrité des opérations de gestion effectuées par le Souscripteur au moyen de ses Codes d'Accès.
- L'Assureur pourra apporter la preuve des informations non personnalisées contenues dans les écrans du contrat et les écrans de consultation et de gestion figurant sur le site Internet mis à sa disposition par le biais du système d'enregistrement régulier décrit ci-dessus au paragraphe "Conservation informatique du contenu des écrans" ;
- L'Assureur pourra apporter la preuve des informations financières servant de base au calcul à la valorisation des unités de compte, par le biais de son système d'information ;
- de manière générale, les données contenues dans le système d'information de l'Assureur lui sont opposables et ont force probante en matière d'application de toutes dispositions du présent contrat.